



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/46/323 ✓
S/22836
26 juillet 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-sixième session
Points 24, 33, 35, 37, 68, 78, 82
et 98 de l'ordre du jour provisoire*
LA SITUATION AU CAMBODGE
QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
POLITIQUE D'APARTHEID DU
GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION
ECONOMIQUE INTERNATIONALE
CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET
DEVELOPPEMENT
RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES
NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES,
QUESTIONS RELATIVES AUX REFUGIES
ET AUX PERSONNES DEPLACEES ET
QUESTIONS HUMANITAIRES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-sixième année

Lettre datée du 22 juillet 1991, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent des Philippines
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, au nom des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies des Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le texte du communiqué commun de la vingt-quatrième réunion ministérielle de l'ANASE publié à Kuala Lumpur le 20 juillet 1991 (voir annexe).

* A/46/150.

A/46/323

S/22836

Français

Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 24, 33, 35, 37, 68, 78, 82 et 98 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Sedfrey A. ORDOÑEZ

/...

ANNEXE

Communiqué commun de la vingt-quatrième réunion ministérielle
de l'ANASE publié à Kuala Lumpur le 20 juillet 1991

INTRODUCTION

1. La vingt-quatrième réunion ministérielle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) s'est tenue à Kuala Lumpur les 19 et 20 juillet 1991. La réunion a été ouverte par S. E. Dato' Seri Mahathir Mohamad, Premier Ministre de Malaisie.
2. Etaient présents à la réunion : S. A. R. le Prince Mohamed Bolkiah, Ministre des affaires étrangères du Brunéi Darussalam, S. E. M. Ali Alatas, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, S. E. Datuk Abdullah bin Ahmad Badawi, Ministre des affaires étrangères de Malaisie, S. E. M. Raul S. Manglapus, Secrétaire aux affaires étrangères de la République des Philippines, S. E. M. Wong Kan Seng, Ministre des affaires étrangères de Singapour, S. E. M. Arsa Sarasin, Ministre des affaires étrangères de Thaïlande, et leurs délégations respectives.
3. S. E. M. Rusli Noor, Secrétaire général du secrétariat de l'ANASE, et son personnel étaient également présents à la réunion.
4. S. E. sir Michael Somare, GCMG, Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, a assisté à la session publique en tant qu'observateur.
5. S. E. M. Yuri Maslyukov, Vice-Premier Ministre de l'Union soviétique et S. E. M. Qian Qichen, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, ont assisté à la session publique en tant qu'invités du Gouvernement malais.
6. La réunion était présidée par S. E. Datuk Abdullah bin Ahmad Badawi, Ministre des affaires étrangères de Malaisie. S. E. M. Raul S. Manglapus, Secrétaire aux affaires étrangères de la République des Philippines, a été élu vice-président.

DECLARATION D'OUVERTURE

7. Dans sa déclaration d'ouverture, S. E. Dato' Seri Mahathir Mohamad, Premier Ministre de Malaisie, a souligné qu'ainsi que l'expérience des Etats membres de l'ANASE l'avait montré, la paix et la sécurité, la démocratie et la liberté de même que la stabilité n'étaient possibles et durables, au niveau national comme au niveau régional, que lorsque les populations n'avaient pas à souffrir de privations économiques et participaient à la vie nationale. Toutefois, il ne pensait pas que la démocratie ne pouvait se définir que d'une seule façon ni que les régimes politiques ne pouvaient être considérés comme démocratiques que lorsqu'ils répondaient à certains critères particuliers. Aussi, lorsqu'on établissait un lien entre la question des droits de l'homme

et celles du commerce, des investissements et des finances, les membres de l'ANASE ne pouvaient-ils voir là qu'un surcroît de conditions et du protectionnisme déguisé. Abordant le problème de la sécurité, le Ministre a déclaré que c'était en se fondant sur la base solide de l'ANASE que l'on devait envisager la question de la paix et de la sécurité dans le cercle plus large des zones avoisinantes au sein de la région de l'Asie et du Pacifique. L'ANASE s'était déjà imposée sur le plan de la géopolitique. Il était tout aussi important qu'elle le fasse également sur le plan géostratégique. D'un simple processus de communication et de consultation, l'action régionale en Asie du Sud-Est devait se transformer en une interdépendance consciente et organisée entre tous les Etats de la région.

8. Le Premier Ministre a souligné qu'à un moment où l'évolution économique mondiale était incertaine en raison des conflits commerciaux entre les grandes puissances économiques, de la montée du protectionnisme et de régionalismes fermés, l'ANASE et les autres pays de l'Asie de l'Est devaient agir de concert pour maintenir l'ouverture du système commercial mondial. Une ANASE forte et unie aiderait à la formation d'un groupement économique de l'Asie de l'Est qui serait profitable à tous. Il a souligné que l'ANASE devait parvenir à un degré plus élevé de coopération, d'action collective et d'autosuffisance afin que sa voix se fasse réellement entendre dans les instances internationales, interrégionales et multilatérales. Il a lancé un appel aux Etats membres de l'ANASE afin qu'ils exercent collectivement leur volonté en vue d'atteindre les objectifs d'une plus grande libéralisation des échanges et d'une intégration plus poussée des économies des pays de l'Association. Il s'est déclaré en faveur de la proposition qu'avait faite récemment S. E. le Premier Ministre de Thaïlande en vue de la création d'une zone de libre-échange d'ici à la fin du siècle. A son avis, un secrétariat de l'ANASE fort et efficace était nécessaire pour resserrer vraiment les liens de coopération économique de l'Association.

LA SITUATION INTERNATIONALE ET REGIONALE

9. Les ministres des affaires étrangères ont procédé à un large échange de vues sur l'évolution récente de la situation internationale. Ils ont noté que l'on ne pouvait encore apercevoir clairement quels rapports stratégiques commençaient à se dessiner après la fin de la guerre froide ni quelles en seraient les incidences. La situation était rendue encore plus floue par la mutation des alliances économiques internationales ainsi que par la tendance croissante à invoquer des préoccupations écologiques et des considérations relatives aux droits de l'homme pour introduire de nouvelles conditions dans le domaine de l'assistance au développement et dans les relations entre Etats.

10. Les ministres des affaires étrangères se sont félicités de l'évolution positive de la situation en Europe centrale et orientale, qui avait contribué à améliorer le climat politique et économique, particulièrement en Europe. Ils ont toutefois noté avec préoccupation l'instabilité qui régnait dans la région et ont lancé un appel pour que les divergences soient résolues de manière pacifique. Ils ont aussi noté que les pays d'Europe centrale et orientale avaient besoin d'être aidés dans leurs efforts de réforme et de

reconstruction. Tout en étant conscients de ces besoins, ils ont exprimé l'espoir que les pays développés continueraient à s'intéresser aux pays en développement, notamment à ceux de l'Asie du Sud-Est, et à mettre à leur disposition de nouvelles ressources supplémentaires.

11. Les ministres des affaires étrangères ont noté que l'évolution du climat international avait des incidences sur la région de l'Asie de l'Est, qui connaissait un développement rapide. Ils se sont félicités de l'amélioration de la situation générale dans l'ensemble de la région de l'Asie et du Pacifique mais ont constaté qu'il restait des domaines et des questions qui devaient retenir l'attention.

12. Les ministres des affaires étrangères ont pris note de l'intérêt accru porté aux questions relatives à la paix et à la sécurité dans la région. Ils ont été d'avis qu'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-est, le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est et les Conférences postministérielles constituaient des bases appropriées pour s'examiner des questions intéressant la paix et la sécurité régionales au cours des années 90.

13. Les ministres des affaires étrangères ont répété qu'en relevant les défis des années 90, l'ANASE devait faire preuve de davantage de dynamisme et se tourner plus résolument vers l'avenir. L'Association devait se renforcer et intensifier la coopération intrarégionale. Les ministres ont exprimé l'espoir que les nations de l'Asie du Sud-Est qui n'appartenaient pas à l'ANASE trouveraient la possibilité de participer aux activités de la région. Ils ont aussi reconnu que l'ANASE et les autres pays de la région de l'Asie de l'Est et de l'ensemble de la région de l'Asie et du Pacifique devraient procéder régulièrement à des consultations constructives.

14. A cet égard, les ministres des affaires étrangères ont pris note du rapport du Secrétaire aux affaires étrangères des Philippines sur le séminaire que son ministère avait organisé à Manille du 5 au 7 juin 1991 sur le thème "L'ANASE et la région Asie-Pacifique : perspectives de coopération en matière de sécurité au cours des années 90", et auquel avaient participé des spécialistes de haut niveau de l'administration et des universités des pays de l'ANASE et d'un certain nombre d'autres pays. Ils ont noté en outre qu'un deuxième séminaire sur le même thème serait organisé en Thaïlande en novembre 1991 par le Centre d'études internationales du Ministère thaïlandais des affaires étrangères, et que les objectifs des deux séminaires étaient d'offrir à des experts réputés l'occasion de procéder à des échanges de vues francs et informels qui pourraient présenter de l'intérêt pour les gouvernements, au sujet des exigences à satisfaire pour assurer la sécurité et la stabilité dans la région Asie-Pacifique et plus spécialement en Asie du Sud-Est pendant la décennie en cours et les années qui suivraient. Les ministres ont estimé que ces initiatives constituaient des éléments utiles et constructifs pour le renforcement de la sécurité régionale.

15. Les ministres des affaires étrangères ont procédé à des échanges de vues sur la question des droits de l'homme et ont noté avec préoccupation que cette question était utilisée de manière tendancieuse dans les relations entre

Etats. Ils ont été d'accord pour penser que si les droits de l'homme avaient un caractère universel, leur application dans le contexte national devait demeurer de la compétence et relever de la responsabilité de chaque pays, compte tenu de la diversité et de la complexité des réalités économiques, sociales et culturelles. Ils ont souligné que la mise en oeuvre internationale des droits de l'homme ne pouvait être envisagée dans une optique étroite et sélective et ne devait pas porter atteinte à la souveraineté des nations.

CAMBODGE

16. Les ministres des affaires étrangères ont fait le point de la situation au Cambodge et des efforts qui se poursuivent dans le cadre du processus de négociation de la Conférence de Paris sur le Cambodge ainsi que des efforts de tous les pays intéressés, et en particulier des parties cambodgiennes, pour parvenir à un règlement politique global. Ils ont réaffirmé qu'ils appuyaient les efforts que continuaient de déployer les coprésidents de la Conférence de Paris sur le Cambodge pour reconvoquer celle-ci à la date la plus rapprochée possible afin de mettre la dernière main aux projets d'accords.

17. Les ministres des affaires étrangères ont accueilli favorablement le document-cadre sur un règlement politique d'ensemble dont avaient été convenus les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies en août 1990. Ils ont aussi noté avec satisfaction que les parties cambodgiennes à la réunion officieuse de Jakarta, le 10 septembre 1990, étaient parvenues à un accord pour que le document-cadre dans sa totalité constitue la base du règlement du conflit cambodgien, de même que de la création du Conseil national suprême (CNS) du Cambodge.

18. Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé qu'ils appuyaient entièrement ledit cadre de règlement politique d'ensemble approuvé à l'unanimité par le Conseil de sécurité de l'ONU dans sa résolution 668 (1990) du 20 septembre 1990 et par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 45/3 du 15 octobre 1990. Ce cadre constituait une contribution majeure et était devenu la base même des efforts visant à parvenir à un règlement politique global de la question cambodgienne.

19. Les ministres ont constaté avec satisfaction que les coprésidents de la Conférence de Paris sur le Cambodge et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité avaient, à partir du document-cadre, élaboré des projets d'accords sur un règlement politique d'ensemble lors de la réunion qui s'était tenue à Paris du 23 au 26 novembre 1990. Ils ont noté que le Conseil national suprême avait donné son assentiment à la plupart des points fondamentaux des projets d'accords lors de la réunion qu'il avait tenue avec les coprésidents de la Conférence de Paris sur le Cambodge. Toutefois, ils ont exprimé leur inquiétude devant le fait que les parties concernées étaient encore loin de partager les mêmes vues sur certains aspects des questions restantes ayant trait aux arrangements militaires, au génocide et au rôle de l'Organisation des Nations Unies pendant la période de transition.

20. Les ministres des affaires étrangères ont accueilli avec satisfaction l'initiative qu'avait prise S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk en convoquant et présidant une réunion du Conseil national suprême à Pataya du 24 au 26 juin 1991. Ils se sont aussi déclarés satisfaits du communiqué final de la réunion, et en particulier de la décision d'établir à Phnom Penh le siège du Conseil national suprême ainsi que des accords concernant un cessez-le-feu illimité et l'arrêt de la fourniture d'armes étrangères. Ils ont instamment prié le Conseil national suprême de mettre au point aussitôt que possible avec l'Organisation des Nations Unies les modalités du contrôle et de la surveillance du cessez-le-feu et de l'arrêt de la fourniture d'armes étrangères.

21. Les ministres ont souligné à nouveau le droit fondamental des Cambodgiens de choisir leur propre gouvernement dans le cadre d'élections libres et équitables sous la surveillance de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont réaffirmé que les droits de l'homme devaient être pleinement respectés au Cambodge. Ils ont aussi exprimé l'avis qu'un règlement devait prévenir le retour aux pratiques et politiques de génocide du passé et qu'il fallait empêcher qu'une partie cambodgienne quelle qu'elle soit ne prenne et ne garde le pouvoir par la force des armes.

22. Les ministres des affaires étrangères ont exprimé leur gratitude à S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour les efforts qu'il avait déployés avec efficacité à la recherche d'un règlement politique global du problème cambodgien. Ils ont également remercié S. E. M. Rafeeuddin Ahmed, Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est, et se sont félicités de sa présence à la vingt-quatrième réunion ministérielle de l'ANASE.

DEMANDEURS D'ASILE INDOCHINOIS

23. Les Ministres des affaires étrangères ont constaté avec une profonde préoccupation que malgré deux années d'efforts déployés pour appliquer le Plan d'action global, aucune solution durable n'était en vue au problème des réfugiés de la mer vietnamiens dans les pays d'asile temporaire. Le nombre total de ces réfugiés dans les camps des pays d'asile temporaire demeurait aussi élevé qu'en 1979.

24. Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé leur engagement à l'égard des objectifs du Plan d'action global et souligné qu'il importait d'assurer une application équilibrée et coordonnée du Plan qui devrait conduire à l'installation de tous les réfugiés dans des pays tiers et au rapatriement au Viet Nam de ceux qui n'avaient pas le statut de réfugié, dans les délais convenus lors de la Conférence internationale sur les réfugiés indochinois tenue à Genève en 1989.

25. Les ministres des affaires étrangères ont pris note avec satisfaction de la réinstallation des personnes arrivées avant la date limite, qui avait dépassé l'objectif fixé pour les deux premières années d'application du Plan

d'action global et permis d'élargir le programme des départs légaux. A cet égard, ils ont exprimé leur profonde gratitude à toutes les parties concernées pour leur coopération.

26. Tout en reconnaissant que le nombre de réfugiés de la mer vietnamiens arrivés dans les pays de l'ANASE concernés avait sensiblement diminué depuis quelques mois, les ministres des affaires étrangères ont demandé instamment au Viet Nam de renforcer les mesures visant à empêcher les départs clandestins de ses ressortissants afin d'éviter un renversement de la situation.

27. Les ministres des affaires étrangères ont réitéré leur position à savoir que le Plan d'action global ne survivrait que si l'on résolvait d'urgence la question fondamentale du rapatriement au Viet Nam de toutes les personnes arrivées par mer qui n'étaient pas considérées comme réfugiées. A cet égard, ils se sont déclarés profondément préoccupés par le nombre croissant de personnes de cette catégorie qui avaient refusé d'être rapatriées. Les ministres des affaires étrangères ont souligné que le maintien de cette situation était inacceptable. En rappelant la déclaration conjointe de Jakarta qu'ils ont faite le 24 juillet 1990 sur le problème des réfugiés de la mer vietnamiens, ils ont demandé instamment que soient établis au Viet Nam, pour les Vietnamiens n'ayant pas obtenu le statut de réfugiés, des centres qui, gérés à l'échelle internationale, comme il était envisagé dans le Plan d'action global, constitueraient une solution intermédiaire efficace au problème du rapatriement forcé.

28. Les ministres des affaires étrangères ont remercié le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés du rôle qu'il avait joué à l'appui des efforts internationaux visant à résoudre le problème, et ils se sont félicités de ce qu'il était prêt à suivre le sort de toutes les personnes n'ayant pas obtenu le statut de réfugié qui étaient de retour au Viet Nam, quel qu'ait été le mode de rapatriement. Ils ont lancé, à cet égard, un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse au HCR les ressources financières nécessaires à cette fin.

MOYEN-ORIENT

29. Les ministres des affaires étrangères ont examiné la situation au Moyen-Orient après la guerre du Golfe. Ils se sont félicités de la restauration du Gouvernement légitime du Koweït et ont réaffirmé leur attachement à la souveraineté, à l'unité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de tous les pays de la région.

30. Les ministres ont souligné que la période de l'immédiat après-guerre donnait l'occasion d'aborder les causes fondamentales de l'instabilité dans la région, en particulier le conflit arabo-israélien et la question palestinienne. Ils ont pris note des efforts déployés par les Etats-Unis pour promouvoir le règlement pacifique de ces deux questions. Ils se sont réaffirmés en faveur de la convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence internationale chargée d'élaborer un règlement de paix. A cet égard, ils ont souligné la nécessité de se conformer

aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui permettraient de faire respecter le droit à la sécurité de tous les Etats de la région, y compris d'Israël, et de faire reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination avec toutes les conséquences que cela pouvait comporter, en particulier le droit à une patrie.

31. Les ministres des affaires étrangères ont déploré que des colonies israéliennes de peuplement continuent d'être implantées illégalement dans les territoires occupés, au mépris des résolutions du Conseil de sécurité.

AFRIQUE DU SUD

32. Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé leur rejet absolu du régime d'apartheid et proclamé à nouveau leur engagement en faveur de l'élimination complète de ce dernier pour qu'à sa place puisse être fondée une société nouvelle, non raciste, unie et démocratique. Tout en accueillant avec satisfaction l'abrogation des lois sur l'apartheid en Afrique du Sud, ils ont souligné que ces réformes devaient permettre véritablement à la population majoritaire noire d'Afrique du Sud d'exercer tous les droits politiques, économiques et sociaux dont jouissaient les Blancs, l'exercice de ces droits devant être garanti par une nouvelle constitution en Afrique du Sud.

33. Les ministres des affaires étrangères ont noté avec préoccupation que les violences entre les diverses factions se poursuivaient en Afrique du Sud, ce qui entravait l'élaboration d'une nouvelle constitution non raciste et démocratique. Ils ont demandé au régime sud-africain de s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne le respect de la loi et le maintien de l'ordre, et ils ont instamment prié les dirigeants de toutes les parties d'inciter leurs partisans à faire preuve de modération et de susciter un climat de tolérance sur le plan politique.

34. Tenant compte des événements encourageants qui se produisaient en Afrique du Sud, les ministres ont estimé que la levée progressive des sanctions devrait être proportionnée aux progrès enregistrés dans la réalisation de changements irréversibles et l'avènement d'une Afrique du Sud libérée de l'apartheid.

QUESTIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES

35. Les ministres des affaires étrangères ont examiné la situation économique internationale. Ils se sont déclarés préoccupés devant le ralentissement actuel de l'économie mondiale, qui aurait des conséquences préjudiciables sur les échanges et la croissance des pays en développement. Les ministres ont demandé que l'on redouble d'efforts pour stimuler la croissance économique mondiale en trouvant des solutions aux problèmes que posent les taux élevés d'inflation, les faibles taux de croissance, l'accumulation dangereuse de la dette et le protectionnisme croissant sur le plan commercial. Ils ont également noté l'existence d'une concurrence accrue sur le plan de la demande de capitaux d'investissement qui émanait des pays d'Europe de l'Est et des pays endettés d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique, parallèlement aux besoins à satisfaire pour la reconstruction dans la région du Golfe et en Union soviétique.

36. Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé la nécessité d'accroître l'épargne mondiale pour remédier à la pénurie de ressources nécessaires à la reconstruction et aux ajustements structurels. Ils ont été convenus qu'il conviendrait d'assurer parallèlement l'utilisation efficace des fonds en faveur de politiques et programmes économiques bien conçus.

37. Les ministres des affaires étrangères ont constaté avec satisfaction que quelques progrès avaient été enregistrés dans la solution de la crise de la dette extérieure. Toutefois, ils se sont déclarés préoccupés de voir que le niveau de la dette restait élevé, car il entravait la croissance et le développement durables. Ils ont demandé instamment que les pays débiteurs, les pays créditeurs et les institutions financières adoptent une approche tripartite coordonnée pour accélérer les efforts visant à alléger le fardeau de la dette et permettre aux pays intéressés d'opérer un redressement économique. Les ministres ont pris note de l'annulation récente sur le plan bilatéral de la dette publique de certains pays et ont exprimé l'espoir que d'autres pays débiteurs bénéficieraient également de telles mesures. Ils ont aussi reconnu que les pays en développement endettés étaient tributaires de l'agriculture. En conséquence, si l'on voulait parvenir à une solution durable à long terme, il était de la plus grande urgence de libéraliser l'accès des produits agricoles aux marchés des pays développés.

38. Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés déçus de constater que la réunion ministérielle de Bruxelles n'était pas parvenue à conclure avec succès les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay. Préoccupés par la lenteur de la reprise des négociations, les ministres ont demandé à tous les participants, notamment aux pays développés, de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour mener les négociations avec le désir d'aboutir afin qu'elles puissent se terminer rapidement et avec succès. Ils ont exprimé l'espoir qu'elles déboucheraient sur des résultats globaux et équilibrés qui tiendraient compte des intérêts de toutes les parties, en particulier des préoccupations et des besoins de développement des pays en développement.

39. Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé que l'environnement et le développement étaient des questions étroitement interdépendantes. Le développement économique était un droit inhérent des peuples tout comme il était une responsabilité pressante des gouvernements des pays en développement. Les ministres ont été convenus que les mesures de protection de l'environnement devraient contribuer à la croissance économique et à un développement durable.

40. Les ministres des affaires étrangères, réaffirmant leur détermination d'oeuvrer ensemble à la réussite de la prochaine Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui devait se tenir en 1992 au Brésil, ont souligné que toute initiative globale devrait être équilibrée dans son approche et tenir compte des intérêts aussi bien des pays en développement que des pays développés. Il faudrait prendre en considération le concept du partage équitable des responsabilités et la capacité des pays en développement de relever les défis dans le domaine de l'environnement.

41. Les ministres des affaires étrangères ont demandé aux pays développés d'apporter une assistance importante aux pays en développement en leur fournissant des ressources nouvelles et supplémentaires et en assurant le transfert de techniques ménageant l'environnement et l'accès à celles-ci. Les pays développés devraient également contribuer à créer un environnement économique international favorable à la croissance et au développement économique dans les pays en développement.

42. Les ministres des affaires étrangères ont pris acte du dynamisme de l'économie des pays d'Asie de l'Est dans un environnement marqué par le ralentissement de la croissance mondiale et la montée du protectionnisme dans les échanges internationaux. Ils ont demandé aux pays d'Asie de l'Est de renforcer encore leur coopération économique et d'accroître leur interdépendance afin de favoriser les courants d'échanges et d'investissements dans la région, qui contribueraient à leur tour à la croissance et au développement sur le plan international.

43. Les ministres des affaires étrangères ont estimé que l'ordre économique mondial qui se mettait en place devait offrir des possibilités économiques plus équitables à tous les pays, et se caractériser essentiellement par le renforcement d'un système commercial international ouvert. Les ministres se sont déclarés résolus à n'épargner aucun effort pour parvenir à cette fin.

COOPERATION ENTRE LES PAYS DE L'ANASE

44. Les ministres des affaires étrangères ont examiné la coopération entre les pays de l'ANASE durant l'année écoulée et se sont félicités des divers programmes d'action, mesures et activités mis en oeuvre par les ministres de l'économie des pays de l'ANASE ainsi que par les ministres de l'agriculture et des forêts, de l'énergie, de l'environnement, de l'information, du travail, de la science et de la technique, et des affaires sociales. Ils ont également loué les services spécialisés et les organisations non gouvernementales qui avaient poursuivi leurs efforts et leur coopération dans les pays de l'ANASE pour lutter contre l'abus et le trafic illicite des drogues. Ces activités montraient clairement toute la diversité des possibilités de coopération entre les pays de l'ANASE.

45. Les ministres des affaires étrangères ont noté que l'on prenait désormais de plus en plus conscience de la nécessité pour l'ANASE de constituer une organisation dynamique, énergique et résiliente pour pouvoir relever les défis politiques et économiques sans cesse plus redoutables des années 90. Ils ont pris acte du fait que le vingt-quatrième Comité permanent de l'ANASE avait prêté une attention particulière à ce problème et ils se sont félicités des divers efforts déployés et des diverses mesures et initiatives prises pour atteindre cet objectif.

46. Ils ont en particulier relevé qu'on avait fait procéder à un certain nombre d'études destinées à renforcer la coopération entre les pays de l'ANASE, citant notamment l'examen du programme de coopération technique entre l'ANASE et le Programme des Nations Unies pour le développement, l'étude sur

la coopération économique entre les pays de l'ANASE dans les années 90, l'étude des listes d'exclusion en vue d'intensifier les échanges préférentiels entre les pays de l'ANASE, et l'étude annuelle des perspectives macro-économiques des pays de l'ANASE.

47. Les ministres des affaires étrangères ont également accueilli avec satisfaction et adopté les recommandations que le Comité permanent de l'ANASE avait formulées sur les nouveaux critères et les directives à appliquer à l'élaboration et au choix des projets, à la suite de l'étude sur l'examen du programme de coopération technique entre l'ANASE et le Programme des Nations Unies pour le développement. Ils ont exprimé la certitude qu'une approche davantage centrée sur les pays de l'ANASE serait désormais adoptée aux stades de la planification et de la formulation des projets et que ceux-ci seraient conformes aux principaux thèmes de la mise en valeur du potentiel humain de la région de l'ANASE et d'une réforme économique durable, grâce à l'expansion et à l'intensification de la coopération économique entre les pays de l'ANASE.

48. Les ministres des affaires étrangères ont également fait leur recommandation formulée par le vingt-quatrième Comité permanent de l'ANASE et tendant à créer un service de coopération au secrétariat de l'ANASE, avec l'assistance initiale du PNUD. Ils se sont déclarés certains que la formulation et l'exécution des projets seraient désormais assurées selon une méthode plus spécialisée et mieux intégrée. Ils ont demandé au vingt-cinquième Comité permanent de l'ANASE d'élaborer dès que possible les détails de la mise en place de ce service.

49. Rappelant la décision prise par la vingt-troisième réunion ministérielle des pays de l'ANASE d'établir un groupe de cinq personnalités éminentes chargé de rechercher les moyens de renforcer et de rationaliser les mécanismes et structures de l'ANASE, en particulier le secrétariat de l'ANASE, les ministres des affaires étrangères ont remercié les membres du Groupe, présidé par S. E. Tan Sri Muhammad Ghazali Shafie, pour le rapport qu'ils avaient établi. Ils ont également remercié le PNUD d'avoir aidé à la réalisation de l'étude.

50. Les ministres des affaires étrangères ont noté que le rapport avait fait l'objet de débats approfondis dans les pays de l'ANASE. Ils se sont accordés à penser que si de nombreuses recommandations du rapport méritaient un plein appui et pouvaient être immédiatement appliquées, certains points demandaient à être approfondis. C'est pourquoi ils ont été convenus de créer un groupe de travail sous la présidence de Dato' Paduka Lim Jock Seng qui serait chargé d'étudier les aspects du rapport exigeant de nouvelles délibérations, et de présenter ses recommandations au quatrième sommet de l'ANASE.

51. Les ministres des affaires étrangères ont eu un échange de vues sur l'avenir des relations extérieures de l'ANASE. Ils ont chargé le même groupe de travail, présidé par Dato' Paduka Lim Jock Seng, de mener une étude à ce sujet et de présenter des recommandations sur l'orientation et la forme que ces relations devraient prendre à l'avenir pour servir au mieux les intérêts de l'ANASE.

52. Les ministres des affaires étrangères se sont félicités d'avoir eu l'occasion, lors de leurs réunions officielles avec le Vice-Premier Ministre de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et avec le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, d'aborder un large éventail de questions. Ces entretiens marquaient le début d'un processus de consultations entre l'ANASE et ces deux pays.

53. Les ministres des affaires étrangères ont noté que le projet de traité de coopération économique entre les pays de l'ANASE avait été examiné par le Comité permanent, une réunion des hauts fonctionnaires et de hauts responsables économiques et le Secrétaire général. Au sujet de l'étude sur la coopération économique entre les pays de l'ANASE dans les années 90, menée avec l'aide du PNUD, les ministres ont pris acte de l'indication contenue dans le rapport du Secrétaire général selon laquelle le texte final de l'étude serait mis au point d'ici le 10 novembre 1991. Le vingt-cinquième Comité permanent de l'ANASE a donc été chargé de l'examiner en temps voulu pour que le texte définitif soit présenté au quatrième sommet, en janvier 1992.

CREATION D'UNE ZONE DE LIBRE-ECHANGE

54. Les ministres des affaires étrangères ont salué l'initiative prise par S. E. le Premier Ministre de Thaïlande, avec le soutien du Premier Ministre de Malaisie, en vue de transformer l'ANASE en une zone de libre-échange d'ici à la fin du siècle et ont estimé qu'elle méritait un examen approfondi; ils ont été d'avis que les hauts fonctionnaires de l'ANASE devaient poursuivre l'étude de la question et la soumettre à discussion afin qu'elle soit portée devant le prochain sommet de l'ANASE.

QUATRIEME SOMMET DE L'ANASE

55. Les ministres des affaires étrangères ont noté qu'à la suite de consultations, les chefs de gouvernement des pays de l'ANASE avaient décidé de tenir le quatrième sommet de l'ANASE les 27 et 28 janvier 1992 à Singapour. Ils estimaient que le moment était venu d'organiser un autre sommet afin de tracer de nouvelles voies propres à renforcer la coopération entre les pays de l'ANASE. Ils ont chargé les hauts fonctionnaires et les directeurs généraux de l'ANASE de continuer à oeuvrer, de concert avec les hauts responsables économiques, à la préparation du quatrième sommet de l'ANASE.

COOPERATION AVEC LES PAYS PARTICIPANT AU DIALOGUE ET AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

56. Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés satisfaits des progrès réalisés par l'ANASE dans ses relations avec les autres pays et organisations participant au dialogue, à savoir : l'Australie, le Canada, la Communauté économique européenne (CEE), les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, la Nouvelle-Zélande et le PNUD. Ils continuaient à attacher une grande importance à ces relations, qui avaient aidé à instituer entre l'ANASE et ces pays ou associations un partenariat spécial dans le cadre d'entreprises communes. Ils ont noté que ces relations tendaient à prendre un nouveau

caractère et que le rapport donateur/bénéficiaire se transformait en une association réfléchie et équilibrée. Ils ont souhaité que ce partenariat soit encore renforcé dans l'intérêt mutuel des parties.

57. Les ministres des affaires étrangères se sont également déclarés satisfaits de l'aide que leur avaient apportée les participants au dialogue, en particulier dans l'exécution de divers projets. Ils se sont félicités de la souplesse dont ces mêmes participants avaient fait preuve en suivant l'évolution des priorités de l'ANASE, en élargissant les domaines de coopération et en en recherchant de nouveaux. A cet égard, ils ont été convenus que les activités devraient se concentrer à l'avenir sur la mise en valeur des ressources humaines, la science et la technique, le commerce, l'industrie, l'investissement et l'environnement. Ils ont également noté que les divers mécanismes de consultation qui existaient dans le cadre de ces relations s'étaient révélés particulièrement utiles pour soulever des questions telles que l'accès au marché ou les différends commerciaux, ainsi que pour promouvoir les coentreprises, et ils ont demandé le maintien de ces mécanismes.

58. Les ministres des affaires étrangères ont également noté avec satisfaction que la participation du secteur privé au processus de dialogue était acceptée par la quasi-totalité des pays ou organisations intéressés et que cette participation s'était révélée bénéfique pour toutes les parties. Ils ont exprimé l'espoir que le secteur privé des pays de l'ANASE tirerait de son côté plein avantage des possibilités qui lui étaient maintenant offertes et jouerait le rôle qui lui était assigné en tant que moteur de croissance des pays de l'ANASE.

59. Les ministres ont noté avec préoccupation la tendance croissante à lier le développement et la coopération commerciale aux questions relatives à la protection de l'environnement et aux droits de l'homme. Ils ont souligné que ces questions ne devaient pas servir à poser des conditions en matière d'assistance et de financement du développement.

**ELEVATION DE LA REPUBLIQUE DE COREE AU STATUT DE PARTICIPANT
AU DIALOGUE ET PARTICIPATION DE CE PAYS AUX CONFERENCES
POSTMINISTERIELLES**

60. Tenant compte des liens de coopération économique très étroits entre les pays de l'ANASE et la République de Corée, les ministres des affaires étrangères ont adopté la recommandation du vingt-quatrième Comité permanent de l'ANASE qui tendait à accorder à la République de Corée le statut de participant au dialogue à part entière. Ils ont également décidé qu'en conséquence, la République de Corée serait invitée à participer à la prochaine conférence postministérielle et aux conférences futures en tant que participant au dialogue.

CONSEIL DE COOPERATION ECONOMIQUE ASIE-PACIFIQUE

61. Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés satisfaits des résultats de la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique Asie-Pacifique, qui s'était tenue à Singapour du 29 au 31 juillet 1990. Ils ont réaffirmé que les principes dont ils avaient été convenus à la dernière réunion ministérielle de l'ANASE, tenue à Jakarta en juillet 1990, continueraient à régir la participation de l'ANASE au processus de coopération économique Asie-Pacifique. Ils se sont également accordés à penser que les questions relatives aux négociations d'Uruguay et à la libéralisation des échanges demeuraient prioritaires à leurs yeux. Ils ont été d'avis que les projets d'activités ne devaient pas se multiplier à l'infini et ont été convenus que les projets en cours ne devaient à aucun moment dépasser le nombre de 10, de manière à éviter de disperser les maigres ressources disponibles. Ils ont aussi affirmé qu'en exécutant ces projets, il fallait tenir dûment compte du niveau inégal de développement des pays et que les pays en développement de la région devaient bénéficier d'un traitement spécial. Ils ont également noté que les consultations se poursuivaient aux fins de trouver les modalités qui permettraient d'intégrer la République populaire de Chine, Taiwan et Hong-kong au processus de coopération économique et ils ont exprimé l'espoir que la question pourrait être bientôt résolue.

GROUPE ECONOMIQUE DE L'ASIE DE L'EST

62. Les ministres des affaires étrangères ont examiné les résumés analytiques de la première réunion du Groupe de travail de l'ANASE sur le Groupe économique de l'Asie de l'Est, qui s'était tenue à Kuala Lumpur les 4 et 5 juillet 1991, et se sont déclarés satisfaits des progrès réalisés dans l'approfondissement de ce concept. Ils se sont accordés à penser qu'il était nécessaire de poursuivre l'examen de la proposition et de la présenter. A cet égard, ils ont décidé que de nouvelles réunions s'imposaient et que la deuxième réunion du Groupe de travail de l'ANASE consacrée à ce sujet devrait se tenir à Singapour; le rapport établi par cette réunion serait présenté aux ministres des affaires étrangères et aux ministres de l'économie des pays de l'ANASE lors de la réunion qu'ils tiendraient à Kuala Lumpur les 7 et 8 octobre 1991.

VINGT-CINQUIEME REUNION DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DES PAYS MEMBRES DE L'ANASE

63. Les ministres ont décidé que la vingt-cinquième réunion ministérielle des pays membres de l'ANASE se tiendrait aux Philippines en juin/juillet 1992.

64. Les délégations du Brunéi Darussalam, de l'Indonésie, des Philippines, de Singapour et de la Thaïlande ont chaleureusement remercié le Gouvernement et le peuple malaisiens de leur généreuse hospitalité et de l'excellence des installations et aménagements prévus pour la réunion.

65. La réunion s'est tenue dans l'esprit traditionnel d'amitié et de solidarité qui caractérise les rencontres des pays membres de l'ANASE.